

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité
-Proposition d'aide pour la réalisation de plusieurs
aménagement cyclables sur le territoire de la
Communauté de Communes du Pays de Saint Odile**

CP/2020/151

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le projet de liaison cyclable entre Bernardswiller et Ottrott, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires pour « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi », et « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ».

Ce projet ambitionne d'enrichir le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile d'un aménagement cyclable manquant permettant de faire le lien entre la véloroute du Vignoble et la Voie Verte des Portes Bonheur, deux itinéraires très fréquentés du Département.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 107 424 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile et la Commune de Bernardswiller, ainsi que d'approuver le projet de convention financière à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie,...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

La Communauté de Communes du Pays de Saint Odile (CCPSO) a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Sud le 20/02/2018

1. Contexte et ambition du projet

Depuis son premier Plan Vélo de 1992, le Département s'est attaché à réaliser les itinéraires structurants reliant les principaux pôles du territoire. Ces itinéraires constituent les dorsales du territoire sur lesquelles les acteurs locaux s'appuient pour la réalisation d'itinéraires complémentaires, dits de maillage local. Les itinéraires structurants ont également vocation à jouer leur rôle de diffuseur de flux touristiques.

Le projet porté par la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile rentre dans le cadre de l'articulation proposée par le Département (itinéraires structurants – itinéraires locaux complémentaires) et va permettre de créer du lien entre les équipements, les bassins d'emplois et va participer à la desserte des sites touristiques de ce secteur. Cette liaison fait partie du schéma vélo local réalisé par la CCPSO en 2019.

2. Description du projet

Cette liaison consiste à aménager un chemin existant sur un linéaire de 2,1 km afin de le rendre compatible avec un usage mixte cycliste/exploitation agricole. La réalisation de cette liaison permettra d'une part de sécuriser les déplacements doux entre ces deux communes, et d'autre part permettra de faire le lien entre deux itinéraires majeurs du territoire que sont la Voie Verte des Portes Bonheur et la Véloroute du Vignoble (EuroVelo 5). Cette réalisation permettra une interconnexion entre les itinéraires existants des Communautés de Communes du Pays de Saint Odile et des Portes de Rosheim.

3. Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT	
Liaison Bernardswiller Ottrott	358 079 €	Département du Bas-Rhin	107 424 €
		Fonds propres CCPSO	250 655 €
TOTAL	358 079 €	TOTAL	358 079 €

Le coût du projet s'élève à 358 079 € HT. Son plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Département du Bas-Rhin : 107 424 €, soit 30% du coût du projet, au titre du critère « constitue une interconnexion entre réseaux cyclables intercommunaux » (projet situé sur la frontière des Communautés de Communes du Pays de Saint Odile et des Portes de Rosheim)
- Communauté de Communes du Pays de Saint Odile : 250 655 €

4. Incidences financières

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	19 090 821,00 €	107 424,00 €

La contribution du Département suivante est proposée :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme
- Contribution financière à hauteur de 107 424 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile une subvention d'un montant de 107 424 € maximum. Le montant de la subvention serait ajusté en fonction du coût réel des travaux, sans dépasser le montant voté.

Il est également proposé la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, la Commune de Bernardwiller et la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile dont le projet est joint en annexe au rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de "réalisation d'une liaison cyclable entre Bernardswiller et Ottrott ;*
- Décide dans le cadre de ses compétences, de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de la technique, de l'environnement, du développement local et de la mise en tourisme ;*
- Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 107 424 € à la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile, maître d'ouvrage délégué pour le projet ;*
- Approuve les termes du projet de convention de partenariat pour les projets de liaisons cyclables à conclure entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile, la Commune de Bernardswiller et le Département du Bas-Rhin ;*
- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*
- Autorise son Président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.*

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY